

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 24 Votants : 24

Date de la Convocation : 20/01/2016

Objet : Délibération n° 16 01 13 : DELEGATION AU PRESIDENT POUR AUGMENTATION LIGNE DE TRESORERIE ET CHOIX

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. SAISSET Guy-Joël (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) — BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) — CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - LOUPIAS Franck (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) –, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) représenté par M. SAISSET Guy-Joël - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) représenté par LOUPIAS Franck –ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés: MM. - RIVELLA Alain, MAGGILOLO Serge (CCVA) - CHENIN Jean DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. BLANC Jean-Claude

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 18/06/2016 par laquelle le Conseil syndical lui avait donné délégation afin de mener la consultation ainsi que le choix au mieux disant et de contractualiser la signature d'une ligne de trésorerie de 400 000 €.

Aujourd'hui la trésorerie du SMIVOM nécessite une ligne de trésorerie plus importante, en effet le SMIVOM est en attente de financement (subventions et prêts à 0%) du Conseil Départemental sur de nombreux projets déjà réalisés.

Monsieur le Président propose alors d'augmenter la ligne de trésorerie de 300 000 € donc de passer cette ligne de 400 000 € à 700 000 € et lui laisser la délégation pour la consultation et le choix.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents, adopte la proposition du Président, le délègue pour la consultation des banques et le mandate pour signer l'ouverture de ligne(s) de trésorerie d'un plafond total de 700 000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour
mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN